

ACTUALITÉS SOCIALES du 13 au 17 avril 2026

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD...)

Les pistes du gouvernement pour réduire l'absentéisme au travail

Plan gouvernemental contre l'absentéisme, 9 avr. 2026

LS
13/04
P.3

Face à la hausse des arrêts maladie (+10% entre 2019-2024, 9,1M d'arrêts), le gouvernement présente le 9 avril un plan en 3 axes :

- Prévention : nouveau kit clé en main pour les employeurs sur le site du ministère, déploiement d'un plan Santé au travail 2026-2030, actions santé mentale.
- Accompagnement : généralisation du dispositif SOS IJ (aide aux médecins en cas complexes) à partir de juin 2026.
- Contrôle : nouvel outil de signalement unique pour les employeurs d'ici fin 2026, lutte contre le nomadisme médical (décret automne 2026), plafonnement des arrêts de courte et longue durée.

Transiger sur la rupture du contrat suspend le délai de contestation du licenciement

Cass. soc., 9 avr. 2026, n°25-11.570 F-B

LS
16/04
P.1

La Cour de cassation pose le principe que la transaction signée après un licenciement suspend le délai de prescription de 12 mois pour contester la rupture. Ce délai ne court de nouveau qu'à compter de l'annulation judiciaire de la transaction, pour la durée restant à courir et non pour une nouvelle période de 12 mois.

Le plafonnement de la durée des arrêts de travail au 1er septembre sera bientôt encadré

Projets de décrets transmis à la Cnam le 7 avr. 2026

LS
16/04
P.2

Deux projets de décrets fixent les règles applicables dès le 1er septembre 2026 :

- 1er décret : durée maximale des arrêts plafonnée à 31 jours (1ère prescription) et 62 jours (renouvellement).
- 2e décret : possibilité pour le prescripteur de saisir le contrôle médical dès 3 mois de renouvellement. Suppression du plafond spécifique aux arrêts IVG prescrits par les sages-femmes.

EMPLOI / ÉCONOMIE

Le barème des indemnités kilométriques n'est pas réévalué en 2026

DGFIP, Brochure pratique 2026, 9 avr. 2026

LS
13/04
P.4

Le barème kilométrique reste inchangé pour l'imposition des revenus 2025, identique à celui de l'arrêté du 27 mars 2023.

Rappel : une majoration de 20% s'applique aux véhicules électriques. Ce barème sert également de référence en matière de cotisations sociales (arrêté du 4 septembre 2025).

Télétravail : reconduction du régime fiscal de faveur pour les frais professionnels 2025

DGFIP, Brochure pratique 2026, 9 avr. 2026

LS
13/04
P.4

À l'issue d'une réunion avec les 5 organisations syndicales représentatives (13 avril), le gouvernement renonce à convoquer la CMP sur la proposition de loi autorisant le travail le 1er mai.

Il privilégie désormais des négociations de branche (boulangers, fleuristes...). Une loi sera nécessaire pour acter les résultats, avec l'objectif d'une solution avant le 1er mai 2027. Les syndicats ont unanimement salué cette décision.

LS
13/04
P.5-6

Seule la hausse de l'âge de départ aurait un effet positif durable sur la croissance, selon le COR

COR, Impacts macroéconomiques, 26 mars 2026

Le COR a simulé 4 leviers de réforme des retraites : hausse des cotisations salariés, hausse des cotisations employeurs, baisse des pensions, recul de l'âge de départ.

	Conclusion : les 3 premiers leviers sont récessifs. Seul le recul de l'AOD (âge d'ouverture des droits) a un effet expansionniste (+210 000 à 240 000 emplois, +0,7 à 0,9pt de PIB). Il engendre temporairement du chômage mais améliore le solde public à long terme.
--	--

FORMATION

	Les orientations de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants pour 2026 <i>Instr. min., 7 avr. 2026, NOR : INTV2607925J</i>
LS 16/04 P.3	Le ministère de l'Intérieur fixe les priorités 2026 pour l'intégration des étrangers primo-arrivants (EPA) : renforcement de l'apprentissage du français (obligation de résultat niveau A2/B1 depuis janvier 2026), inscription systématique à France Travail. Expérimentation dans 6 CFA dès septembre 2026 pour l'insertion des EPA par l'apprentissage (secteurs en tension : artisanat, bâtiment, etc.). Conclusion d'un nouvel accord-cadre État/Ofii/réseau emploi 2026-2030.

PROTECTION SOCIALE

	Novartis Pharma mise sur son nouvel accord de GEPP pour conserver sa compétitivité <i>Accord GEPP Novartis Pharma, 9 févr. 2026</i>
LS 16/04 P.4	Les 1700 salariés de Novartis Pharma sont couverts depuis le 10 mars 2026 par un accord GEPP pour 4 ans (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO). Principales mesures : <ul style="list-style-type: none"> • Fins de carrière : temps partiel 80% rémunéré 100% dès 61 ans, dispense d'activité 3 derniers mois avant retraite. • Emplois sensibles : congé de mobilité (8 à 24 mois selon projet), indemnité de création d'entreprise portée à 35 000€ brut. • Alternance : objectif de 45 contrats/an. Développement des compétences via plateformes internes (Match Learn, Coursera).

RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)

	La négociation sur les contrats courts n'a pas abouti à un accord mais marque une étape <i>Liaisons Sociales, 9 avr. 2026</i>
LS 13/04 P.3	Le 9 avril, après 5 séances, syndicats et patronat ont acté l'échec de la négociation sur les contrats courts. Points de blocage principaux : la prime de précarité (syndicats favorables, patronat opposé) et le bonus-malus (syndicats souhaitent l'élargir, patronat voulait le supprimer). Malgré l'absence d'accord, les partenaires sociaux restent positifs et considèrent que les travaux continueront dans le cadre de la CTER (conférence Travail, emploi, retraites) ou lors des négociations sur l'assurance chômage (convention expirant fin 2028).

	Le projet de loi de simplification de la vie économique est définitivement adopté <i>Projet de loi de simplification de la vie économique, adopté le 15 avr. 2026</i>
LS 17/04 P.1-2	Après 2 ans de parcours parlementaire, la loi est définitivement adoptée le 15 avril 2026. Principales mesures sociales : <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de diverses obligations déclaratives (apprentissage, groupements d'employeurs, portage salarial). • Délai d'information des salariés en cas de cession réduit de 2 à 1 mois (entreprises sans CSE). • Création d'un 'test entreprises' (Conseil de la simplification) pour évaluer l'impact des réformes. • Les CESER (conseils économiques régionaux) deviennent facultatifs.

SANTÉ AU TRAVAIL

	L'interdiction d'affecter des jeunes à des travaux exposant aux rayonnements ionisants est étendue <i>D. n°2026-260, 8 avr. 2026, JO 10 avr.</i>
LS 15/04 P.3	Depuis le 11 avril 2026, l'interdiction d'affecter des travailleurs de moins de 18 ans à des travaux exposant aux rayonnements ionisants est élargie. Elle couvre désormais tous les travaux nécessitant une surveillance dosimétrique individuelle, y compris l'exposition au radon provenant du sol (>6 millisieverts/12 mois) et les situations d'urgence radiologique. Une dérogation reste possible pour les jeunes d'au moins 16 ans après déclaration à l'inspection du travail.

	Santé mentale au travail : axe central du plan anti-absentéisme <i>Plan gouvernemental, 9 avr. 2026</i>
LS 13/04 P.1	Le plan gouvernemental intègre un volet santé mentale spécifique : déploiement national de la 'charte d'engagement pour la santé mentale au travail' via la communauté 'Les Entreprises s'engagent'. Actions de prévention collective via les SPST à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre). Publication du plan Santé au travail 2026-2030 prévue en mai.

